

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 6 (1912-1913)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Nos artistes: avec un portrait hors texte : les frères Kellert  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1068567>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

injustices, toujours optimiste et souriant, même pendant les jours sombres, rien ne le décourageait, ni la vie, ni ses luttes. Son âme généreuse rayonnait autour de lui, il réconfortait et l'on ne pouvait l'approcher sans l'aimer. Il est avec Liszt, auquel il ressemble moralement par plus d'un trait, le plus beau caractère d'homme et d'artiste que le XIX<sup>e</sup> siècle musical ait produit.

J. SAINT-JEAN.

## Nos artistes :

*avec un portrait hors texte.*

### Les Frères Kellert

trois frères, Raphaël, Michaël, Gabriel, qui dès la plus tendre enfance, et tout en développant leurs brillantes qualités de virtuoses, s'exercèrent à l'art, noble entre tous, de la musique de chambre. Ils sont Russes : les deux premiers, nés à Odessa en 1889 et 1891 ; le troisième à Chicago, en 1893. Enfants prodiges, entre dix et quatorze ans, ils parcourraient déjà les Etats-Unis, donnant partout des concerts avec un succès indescriptible.

Toutefois les jeunes artistes eurent la sage idée de venir compléter leurs études en Europe, auprès des plus grands maîtres : un Eugène Ysaye, un Harold Bauer, un Pablo Casals. Et c'est depuis lors que, fixés à Paris, les trois frères ont, année après année, enrichi leur répertoire déjà considérable de trios, de sonates, de pièces diverses et acquis la réputation d'une des premières associations de musique de chambre de nos jours.

Leurs programmes embrassent tous les temps et toutes les écoles. M. C. Saint-Saëns n'a-t-il pas dit leur « grand style » et « leur beau sentiment musical » ? M. Claude Debussy, lui, qui s'y connaît un peu, chante « leurs qualités de sonorité, de velouté et de brio ». Tout ceci, sans parler de la virtuosité qui jointe aux aptitudes musicales de ce rare trio, a fait dire à M. Vincent d'Indy : « Je trouve mes œuvres très heureuses dans leurs mains ».

Déjà l'an dernier plusieurs villes de la Suisse romande avaient applaudi les frères Kellert. Cette année, Lucerne, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Zurich, Bâle, Genève, Vevey, Montreux, Neuchâtel et Fribourg les entendront tour à tour, du 7 au 20 octobre. Nous leur souhaitons



Les frères ——————  
Raphaël, Michaël, Gabriel  
**Kellert**

partout le succès qu'ils méritent sans conteste, et nous les remercions d'avoir mis à leur programme des œuvres telles que le Trio op. 120 de Hans Huber, ou le Deuxième Trio, op. 14, de Volkmar Andreæ, à côté d'un Schubert, d'un Beethoven, etc.

## Contrats de musiciens et dignité professionnelle

Un dernier mot, avec les réponses de M. F. Choisy

Comme il fallait s'y attendre, la publication dans notre dernier numéro de certain « Contrat d'engagement » n'a pas manqué de soulever quelque poussière en notre Landerneau musical. Et cela nous oblige, contre notre gré, à remonter un peu en arrière.

Le 7 septembre dernier, M. Fr. Choisy écrivait pour demander le tarif des annonces de la *Vie musicale*. Comme un hasard m'avait mis en mains le contrat (confidentiel !) proposé à la signature du directeur de Lausanne, que diverses protestations et d'autres contrats m'étaient parvenus déjà dans le cours de l'été, avec prière de les publier, je considérai comme un devoir d'en informer M. Fr. Choisy dans ma lettre du 9 septembre. Je lui dis, entre autres : « d'après tous les renseignements qui me sont parvenus avec prière de les publier... », « je ne puis vous cacher que je verrais sans aucun plaisir l' « Ecole populaire de musique » profiter de la publicité de la *Vie musicale*... »

Le 10, réponse de M. Fr. Choisy : « Je reçois votre lettre et vous prie de remarquer que je ne vous ai pas demandé votre opinion sur les principes de mes institutions de musique... Je vous ai demandé le tarif de vos annonces, sans plus. Veuillez en conséquence insérer, etc. »

Chacun devine l'unique attitude que pouvait prendre le directeur de la *Vie musicale*, mais, puisque M. Fr. Choisy m'y oblige, je veux bien publier la lettre que je lui adressai en date du 10 septembre :

Monsieur,

C'était par pur égard pour votre personne que, loyalement, je vous avais fait part des protestations qui me parvenaient au sujet de votre « Ecole populaire », avant de répondre à votre demande de tarif des annonces.

Votre lettre impertinente me dispense de toute discussion. J'en suis fort heureux et me borne à vous informer que, dès ce jour, la *Vie musicale* ne publiera aucune annonce (payante), ni aucun communiqué (gratuit) concernant les « Ecoles populaires de musique ». Vous voudrez donc bien remettre vos ordres d'annonces à d'autres journaux que le mien.

Agréez, etc.

Et la *Vie musicale* du 15 septembre parut.

Le 19 septembre, le « chargé » suivant était adressé par M<sup>e</sup> Alex. Martin-Achard, avocat à Genève, à la Direction de notre revue :